

LE FART C'EST QUOI ?

C'est une aide à la rénovation thermique attribuée par l'ANAH et la Communauté d'Agglomération. Elle permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement (isolation, chauffage...).

Le FART donne droit à deux aides :

L'Aide Solidarité Ecologique

Pour réaliser les travaux.

C'est une aide forfaitaire de 1600 € versée par l'ANAH en complément des aides habituelles à laquelle s'ajoute une aide de 500 € versée par la Communauté d'Agglomération.

Soit un total de 2100 € versés au titre de l'Aide Solidarité Ecologique.

L'Aide à l'Ingénierie sociale, financière et technique

Un accompagnement personnalisé réalisé pour vous par le PACT Haute-Loire.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z,
- suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux.

Cette intervention est payante mais subventionnable.

Cette aide de 430 €

QUELLES CONDITIONS SONT À RESPECTER ?

Les propriétaires :

Vous devez justifier d'un revenu inférieur aux plafonds appliqués par l'ANAH et occuper votre logement au titre de résidence principale.

Nombre de personnes par ménage	Niveaux de ressources / an
1	11358 €
2	16611 €
3	19978 €
4	23339 €
5	26715 €
Par personne supplémentaire	+ 3365 €

Le logement :

Il doit avoir plus de 15 ans.

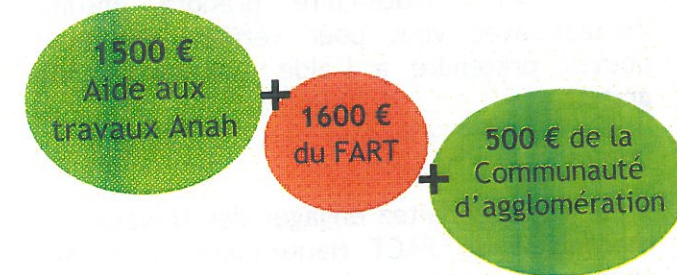
Les travaux :

ATTENTION :

LES TRAVAUX doivent impérativement garantir une amélioration d'au moins 25% des performances énergétiques du logement.
Une évaluation énergétique avant travaux et après travaux doit être réalisée.

EXEMPLE

De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 6000 € HT ?



Soit un total de 3600 € d'aides à déduire auxquels peuvent s'ajouter des aides des caisses de retraites

Pour information : les aides du Programme Habiter Mieux ne sont pas cumulables avec le PTZ+